



**ASSOCIATION MIL ESPOIR, MILLE SAVOIRS**

*Une école pour les nomades du Niger*

## **Rapport moral et financier présenté à l'Assemblée Générale du 10 juin 2016**



**Jetons un œil sans complaisance sur cette petite association**

### **Situation générale**

Des élections ont eu lieu au Niger et ont vu la reconduction du même Président.

Des élections municipales doivent avoir lieu prochainement.

Le souhait de Djouri va vers la stabilité, les changements induisant d'avoir à renouer des relations avec les nouvelles personnalités en place.

Les troubles de Boko-Haram semblent rester confinés au sud.

Le réchauffement climatique ne facilite pas la vie des Wodaabe, la période actuelle est l'une des plus chaudes qu'ils aient connues.

### **M. Galenc**



Louis



Plaque d'inauguration de l'internat



Yvette

**M. Galenc** nous a quittés à 96 ans.

Depuis 8 ans M. Galenc nous suivait et nous aidait financièrement.

Par une dotation il a prévu de continuer après sa mort ce qu'il a entrepris de son vivant. C'était un homme rugueux qui a démarré comme aide boulanger (Il en a profité pour marier Yvette la fille du patron). Il a terminé sa vie professionnelle comme contrôleur général des Ets Lafarge.

Je le rencontrais une à deux fois l'an. Élégance ou désintérêt il affectait de la distance avec l'usage que nous faisons de ses prodigalités.

Ce qui le caractérisait c'était l'amour indéfectible qu'il portait à Yvette. Après le décès de cette dernière il a concrétisé par des versements réguliers sa fidélité à leur engagement de couple.

C'est grâce à ce soutien que nous avons osé l'internat, c'est donc logiquement que nous l'avons appelé « *Internat Louis et Yvette Galenc* ». Nous sommes heureux d'avoir pu lui envoyer les photos de son inauguration deux mois avant qu'il ne décède.

« Bon vent à tous les deux là où suivant votre croyance vous vous êtes retrouvés. Si vous décidez une petite visite touristique sur notre terre passez par le Niger, vous y verrez le sourire de ceux qui vous doivent le savoir »

Le Fonds de dotation que nous avons créé avec lui recevra la part d'héritage qu'il nous a destinée.

Les revenus et seulement eux pourront être consacrés à Mil espoir mais aussi à toute autre action prévue dans les statuts du Fonds de dotation.

Cela tombe à point nommé pour trois raisons :

- 1) la démographie fait que nous devons nous occuper d'enfants de plus en plus nombreux



- 2) sur le plan de nos investissements

A.G.I.R abcd qui a financé nos investissements à hauteur de 60 000€ se tourne vers d'autres actions, au Sénégal notamment.

Les services de soutien aux actions de solidarité internationale de la région et du département vont fusionner, au lieu d'être deux à donner ils ne seront plus qu'un.

A cela s'ajoute la réduction drastique de toutes les subventions, là où l'on s'attendait à avoir 40% de subvention nous n'aurons plus au mieux que 20%

Ce qui veut dire que le Fonds devra pallier à ces deux déficiences.

### 3 ) sur le plan du fonctionnement

Nous abordons la troisième phase du développement de Mil espoir

Après l'alphabétisation (primaire)

Après l'accès au savoir (secondaire)

On aborde l'accès à l'emploi (études supérieures ou formations professionnelles)

pour lequel le financement par Mil espoir est inexistant.

### Fête de janvier 2016 et celle de 2017

La fête de 2016 a été une fois de plus un succès. Sans elle nous finissions l'année dans le rouge. Elle s'inscrit comme un événement incontournable de la vie de notre association. On vient de Vannes et même de Rennes pour y participer.

Fonds de dotation ou pas, on ne peut pas négliger cet apport d'argent pour les raisons énoncées ci-dessus.

la prochaine date retenue est celle **du samedi 18 mars**. Notez la déjà sur vos agendas, on compte sur vous.

Nous nous orientons vers du gipsy ou du jazz manouche.

### Les statuts

Après 10 ans de bons et loyaux services les statuts avaient besoin d'un léger rajeunissement. C'est pourquoi cette assemblée est **Extraordinaire**

#### **AG MEMS du 10 Juin 2016**

##### *Proposition de nouveaux statuts*

*Lors de sa création l'association se focalisait essentiellement sur la possibilité d'aller à l'école pour les enfants Woodabés de Bellel. Objectif largement dépassé. Il s'agit désormais d'adapter les statuts à l'évolution de MEMS et d'anticiper le futur. Cela concerne essentiellement les objectifs de l'Association.*

*Les modifications concernant la définition des membres vise à faciliter la gestion de l'Association qui de quelques dizaines de membres en 2006 est passée à 295 inscrits à des titres divers sur ses tablettes en 2016*

*On profite de cette révision pour faire un toilettage de la forme, sans toucher au fond.*

*Ces modifications ont pu bénéficier du conseil d'un avocat spécialiste des Associations.*

*Les points importants sont inscrits en rouge – Le reste ne change pas le fond des statuts antérieurs.*

**Association déclarée sous le régime de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
et du Décret du 16 août 1901**

#### **Article 1 :**

**Pour répondre à la demande d'aide à la scolarisation de peuls WoDaaBé du Niger, il a été fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre : **Mil Espoir Mille Savoirs.****

#### **Article 2 :**

Cette association, a pour but de soutenir la scolarisation d'enfants de nomades vivant au Niger.

### **Article 3 :**

Le siège social est fixé à :  
9, rue Ménez Bihan  
Beuzec-Conq  
29900 Concarneau

Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d' Administration, après ratification par l'Assemblée Générale.

### **Article 4 :**

L'association se compose de :

1. Membres d'honneur.
2. Membres bienfaiteurs
3. Membres adhérents

### **Article 5 :**

- **Sont membres d'honneur :**
  - les membres fondateurs, qui ont participé à la création de l'association
  - les personnes qui se sont distinguées par des services remarquables à l'association
- Sont membres bienfaiteurs ceux qui font un don à l'association. Sauf avis contraire de leur part, ils deviennent membres adhérents si leur don est supérieur ou égal à la cotisation annuelle.
- Sont membres adhérents ceux qui sont à jour de leur cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée générale
- Sont parrains ceux qui versent mensuellement une participation

Les membres d'honneur sont s'ils le souhaitent membres adhérents. Ils peuvent être dispensés de leur cotisation annuelle.

### **Article 6 :**

Les nouvelles adhésions à l'association sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

### **Article 7 :**

La qualité de membre adhérent se perd par :

- la démission,
  - le décès,
  - le non-paiement de la cotisation annuelle
- par exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave.

Dans ce dernier cas, le Conseil doit au préalable inviter l'adhérent à présenter ses observations dans un délai de huit jours francs. Passé ce délai, le Conseil d'Administration pourra prononcer l'exclusion. La décision du Conseil d'Administration lui sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 8 :**

Les ressources de l'association proviennent :

- 2) des cotisations des adhérents,
- 3) des subventions,
- 4) des dons,
- 5) des recettes de manifestations ayant pour but la récolte de fonds
- 6) de toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

### **Article 9 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres adhérents de l'association à jour de leur cotisation. Elle se réunit une fois par an.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Ne sont traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Le président, assisté des membres du Conseil d'Administration, prépare l'ordre du jour, préside l'assemblée et expose la situation morale et l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de la gestion comptable de l'association et présente le rapport financier à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale fixe le montant de la cotisation annuelle d'adhésion sur proposition du Conseil d'Administration.

Toutes les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, à main levée, excepté l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Après épuisement de l'ordre du jour, il est procédé au remplacement des membres sortants du Conseil d'Administration, à bulletin secret.

Les décisions des assemblées générales s'imposent, sans exception, à tous les membres.

### **Article 10**

L'Assemblée Générale Extraordinaire.

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres adhérents, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire. Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

### **Article 11 :**

Le Conseil d'Administration.

L'association est dirigée par un conseil d'administration de membres adhérents élus pour trois années, par les membres adhérents en Assemblée Générale. Le nombre de membre du Conseil d'Administration est défini par le règlement intérieur.

Nul ne peut faire partie du Conseil d'Administration s'il n'est pas membre adhérent depuis 1 an.

Nul ne peut faire partie du Conseil d'Administration s'il n'est pas majeur.

Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, par bulletin secret, un Bureau composé de :

- un président
- un ou plusieurs vice-présidents
- un secrétaire, et si besoin, un secrétaire-adjoint
- un trésorier, et si besoin, un trésorier-adjoint.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

### **Article 12 :**

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président, ou à la demande du quart des membres du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, la voix du Président étant prépondérante.

Tout membre du Conseil qui n'aura pas donné pouvoir et qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

### **Article 13 :**

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fera approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

### **Article 14 :**

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité

## **Ça bouge coté organisationnel chez Mil espoir**

- La gestion manuelle devenant de plus en plus lourde Jean-Yves, Corinne et Nicole se sont attelés à passer tout notre fichier sur informatique et dans la foulée la comptabilité qui lui est accolée.
- Jacqueline assurera la compta jusqu'en décembre et là, promis juré, nous la rendrons à la vie civile. Je regretterai les petits cafés chocolats qui ponctuaient mes visites.

La structure sera la suivante : Corinne sera la comptable, Marianne qui se présente à vos suffrages serait la trésorière.

La mise au point de ce logiciel a occasionné quelques bugs, notamment un rappel de cotisation. Que ceux qui l'ont reçu veuillent bien nous pardonner.

Le C.A. gérait toutes les décisions de MEMS. C'était devenu trop lourd pour que l'on puisse réfléchir en profondeur. Deux commissions ont été créées :

- l'une réfléchit aux problèmes liés à l'éducation au Niger
- l'autre aux moyens de sécuriser nos apports financiers

Les deux ont un travail énorme en perspective, on leur souhaite bon courage.

En ce qui concerne nos moyens financiers nous avons eu quatre gros donateurs cette année : L'école Marcel Callo de Rennes avec son bol de riz qui s'ajoute à celui de l'école N.D. du Sacré Cœur de Concarneau, Le Rotary et les Kiwanis de Quimper. Grand merci à eux.

## **Ça bouge aussi côté communication**

Agathe, fille de Francis et Marie, nous a concocté un nouveau et fort attrayant prospectus Elle a surtout rajeuni notre site avec la contribution d'Antoine qui a frétillé à toutes les possibilités offertes par cette pro du Web.

Allez donc jeter un œil sur [milespoir.fr/rapports/](http://milespoir.fr/rapports/) ce n'est pas encore totalement finalisé mais on y travaille.

Léa, ma petite fille a monté le film sur notre voyage au Niger, il est également visible à partir du site.

## **Les notes scolaires du collège**

Nous avons les notes de demi année

Nous vous avons envoyé les notes de fin d'année 2015

Nous vous enverrons celles de 2016 avec les commentaires appropriés quand nous les recevrons

La faiblesse des nouveaux en 6ème et leur faible niveau confirme l'action que nous avons à mener dans ce secteur, à savoir :

- ° l'apprentissage de la lecture en fulfulfé,
- ° le bain dans la langue française par des moyens pédagogiques

## **Voyage au Niger**

Vous avez tous été largement informés par les rapports que nous vous avons adressés.

Un tel voyage suppose, si on veut être cohérent, de lourdes décisions à prendre mais surtout à gérer. Vous en trouverez un échantillon ci-après.

## Conseiller pédagogique

Poussés par la nécessité nous envisageons de sécuriser l'internat par l'embauche d'un conseiller pédagogique qui aura une double casquette à la fois de surveillant général et de conseiller/soutien pédagogique tant auprès des enfants que des parents

## Réduction des allocations au Niger

Le même souci d'accueillir un nombre d'enfant toujours plus important nous a fait revoir à la baisse les allocations pour la nourriture au collège qui, par les comparaisons que nous avons établies au cours du voyage, nous ont paru trop larges.

## Les investissements

Avec l'aide de Ninafri des panneaux solaires sont en voie d'installation, ce qui devrait améliorer grandement le travail du soir.

Les deux préaux sont terminés, ce qui en ces périodes de chaleur étouffante doit être bien apprécié

## Sécuriser la gouvernance de Mil espoir

Jacques et Nicole renouvellent leur désir déjà exprimé l'année dernière de passer la main. Un grand pas a été franchi par le voyage au Niger et les réorientations qui ont suivi. Mais ce n'est pas aussi simple que ça car ces 10 ans sont lourds à transmettre. Nous allons tous deux rester au conseil d'administration pour parfaire la passation déjà engagée.

Jean-Yves Redon est très attaché aux procédures, **je ne vous dirai donc pas** qu'il est pressenti pour prendre la présidence, que Jacques est pressenti pour se caler dans le fauteuil de président d'honneur, qu'Annick se propose pour le secrétariat et Corinne pour la trésorerie. **Bien sûr je ne vous ai rien dit** puisque tout cela est soumis au vote du Conseil que vous venez d'élire et qui se réunira sous peu.

VOTE : le rapport moral a été voté à l'unanimité

---

---

## Renouvellement du Conseil d'administration

### Renouvellement des postes en 2016-2017

MICHELE ZAPARUCHA	démissionne
HUGUETTE CORVEZ	démissionne
ALINE DESMYTER	démissionne
ELIANE LE DUFF	se représente
ALAIN BOISSELET	«
JEAN BRUNO BOUSSON	«
MARIANNE BABIN	se présente
ANNICK LESAUNIER	se présente
FRANCIS LEMACON	se présente

Marianne, Francis et Annick sont élus à l'unanimité

*Si Nicole et moi désirons nous éloigner du cœur de l'association , ce n'est pas par désintérêt au contraire, c'est pour laisser des forces nouvelles redonner un dynamisme que nous ne nous sentons plus en mesure d'insuffler.*

*Nous voudrions vous remercier pour les dix merveilleuses années que nous avons vécues grâce à vous tous.*

*Ceux de Suisse, de Megève, de Lyon, de Marseille, de Saint-Étienne, de Vannes, de Rennes, de Paris, de Vichy et vous les bretons des environs sans oublier les éparpillés aux quatre coins de l'hexagone*

*Nous avons aimé le tissu d'amitié que vous avez tissé autour de nous et qui nous a soutenus.*

*Rassemblés autour d'une même cause, et pas n'importe laquelle, vous êtes devenus des amis chers.*

*Vous tous et pour toujours on vous embarque dans nos cœurs.*

*Permettez que l'on vous embrasse.*

**Nicole et Jacques**